

L'Union européenne en 2019 : les faits marquants

Boris Fronteddu et Denis Bouget

Introduction

En matière sociale, l'année 2019 a porté ses fruits. Le premier semestre, dont la Roumanie assurait la présidence du Conseil de l'UE, a été marqué par l'adoption de plusieurs règlements et directives qui sont des avancées significatives pour l'Europe sociale. Citons : la directive relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles; la directive équilibre vie professionnelle, vie privée; la révision de la directive protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail et enfin la directive relative à l'accessibilité aux produits et aux services. Par ailleurs, c'est également sous la présidence roumaine qu'a été inaugurée l'Autorité européenne du travail (ELA) dont le siège a été établi à Bratislava. Ces événements s'expliquent largement par une volonté politique d'aboutir à des résultats avant les élections européennes et la formation d'une nouvelle assemblée.

Au second semestre de l'année 2019, la Finlande a repris le flambeau de la présidence du Conseil de l'UE. Ces six mois ont été marqués par la mise en place du nouveau Parlement et les nouvelles nominations aux plus hauts postes de l'UE. Les élections n'ont pas fondamentalement modifié les équilibres politiques au sein du Parlement européen. La constitution de la nouvelle Commission européenne a, pour sa part, été plus laborieuse. Après d'âpres négociations entre les États membres, et contournant le processus du *Spitzenkandidat*, Ursula von der Leyen (Allemagne) est nommée présidente de la Commission européenne.

La présidente envoie un signal fort dans son programme pour l'Europe en amorçant un vaste plan pour la transition écologique et digitale tout en renforçant la dimension sociale de l'UE. Elle annonce notamment des propositions pour un cadre européen en matière de salaire minimum (voir Peña-Casas et Ghailani, ce volume), une « garantie européenne pour l'enfance » et un régime européen de réassurance des prestations de chômage.

Parmi les avancées notables en matière sociale survenues au cours du deuxième semestre de 2019, il convient de noter le compromis obtenu entre le Parlement et le Conseil concernant le paquet législatif « Mobilité I ». Enfin, le 11 décembre 2019, Ursula von der Leyen présente une communication essentielle : « le pacte vert pour l'Europe ». Elle met sur les rails une stratégie de long terme visant à faire de l'UE une zone climatiquement neutre à l'horizon 2050 par une transition écologique « socialement juste ». Pour ce faire, la Commission a présenté un plan de 1 000 milliards d'euros s'étalant sur 10 ans.

Enfin, la Confédération européenne des syndicats (CES) est aussi passée par une phase de renouvellement dans le cadre de son quatorzième congrès qui s'est tenu à Vienne avec l'élection de son nouveau président, Laurent Berger et l'adoption de son plan d'action pour la période 2019-2023.

Janvier

1^{er} janvier : 20^e anniversaire de la création de l'euro. Le 1^{er} janvier 1999, l'euro devenait la monnaie officielle dans 11 États membres¹. Dans un premier temps, celle-ci ne peut être utilisée que pour les transactions dématérialisées. Il faut attendre le 1^{er} janvier 2002 pour que les espèces soient mises à la disposition des citoyens. Vingt ans après sa création, l'euro est devenu la monnaie officielle de 19 des 27 États membres².

1^{er} janvier : la Roumanie assure la présidence semestrielle du Conseil de l'Union européenne. Ses priorités sont notamment la réduction des écarts de développement entre États membres, la consolidation du marché unique, la promotion de la digitalisation, la convergence des droits sociaux et la lutte contre le réchauffement climatique. romania2019.eu.

16 janvier : le Parlement et le Conseil de l'UE approuvent la révision de la directive relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail. Le texte renforce la protection des travailleurs en baissant les valeurs limites de cinq agents jugés dangereux pour la santé des travailleurs. JO L 30 du 31 janvier 2019, 112-120.

22 janvier : la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) juge qu'accorder une journée de congé payé tel que le Vendredi saint à certains employés « religieux » constitue une forme de discrimination fondée sur la religion. Affaire C-193/17.

15 janvier : la Chambre des Communes britannique rejette le projet de retrait du Royaume-Uni de l'UE négocié par la Première ministre Theresa May. Il reste, dès lors, plusieurs options au gouvernement britannique : renégocier un accord de sortie, choisir la voie du « no deal » ou réorganiser un référendum. UK Parliament, *Government loses 'meaningful vote' in the Commons*, 16 January (uniquement en anglais).

-
1. La Finlande, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, le Portugal et l'Irlande.
 2. La Grèce, la Slovénie, Chypre, Malte, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont adopté l'euro entre 2001 et 2015.

Février

6 février : le Centre européen de l'entreprise publique (CEEP), la Confédération européenne des syndicats (CES), BusinessEurope et SMEUnited signent le 6^e programme de travail autonome des partenaires sociaux pour la période 2019-2021. Celui-ci s'articule autour de six priorités : la digitalisation, l'amélioration de la performance des marchés du travail et des systèmes sociaux, le développement des compétences, la lutte contre les risques psychosociaux au travail, le développement d'un dialogue social fort et l'économie circulaire. *European Social Dialogue – Work Programme 2019-2021* (uniquement en anglais).

7 février : la CJUE publie un arrêt qui fera date en matière de politique sociale européenne. Celui-ci précise que le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale implique qu'une personne résidant dans un État membre a droit à des prestations familiales, conformément à la législation de cet État, y compris pour les membres de sa famille qui résident dans un autre État membre. Et cela, même si cette personne ne dispose pas d'un statut spécifique, notamment, celui de travailleur salarié. Affaire C-322/17.

20 février : la Commission européenne prolonge pour six mois le processus de surveillance macroéconomique renforcée de la Grèce, effectif depuis le 21 août 2018. Ce processus sert notamment à évaluer le respect des engagements pris par la Grèce à l'égard de l'Eurogroupe concernant l'implémentation des réformes adoptées dans le cadre du Mécanisme européen de stabilité (MES). JO L 60 du 20 février 2019, 17 et JO L 202 du 31 juillet 2019, 110.

Mars

7 mars : la Banque centrale européenne (BCE) annonce un nouveau programme de prêts à conditions favorables aux institutions bancaires (intitulé TLTRO III) entre septembre 2019 et mars 2021. BCE, Décisions de politique monétaire.

12 mars : la Chambre des Communes britannique rejette la proposition d'un Brexit « no deal » avancée par Theresa May. Cependant, jusqu'à ce qu'une alternative soit approuvée par la Chambre des Communes et par les 27 États, la solution « par défaut » demeure une sortie du Royaume-Uni sans accord négocié. UK Parliament, *House of Commons vote on no-deal Brexit* (uniquement en anglais).

14 mars : la CJUE juge que, dans le cas où un résident d'un État membre est affilié au système de sécurité sociale d'un autre État membre, les revenus du patrimoine placé dans l'État de résidence ne peuvent pas faire l'objet de prélèvement social par ce dernier. Affaire C-372/18.

22 mars : le Conseil européen adopte une déclaration de respect des Accords de Paris sur le climat³, affirmant une volonté d'aboutir à une neutralité carbone. Conclusions du Conseil européen du 22 mars 2019.

25 mars : le Parlement et le Conseil de l'UE adoptent le règlement concernant des mesures d'urgence relatives à la coordination de la sécurité sociale dans le cadre du Brexit. L'objet du texte est notamment de sauvegarder les droits liés à des périodes d'assurance et d'activité salariée des citoyens européens ayant vécu et travaillé au Royaume-Uni. JO L 85I, du 27 mars 2019, 35-38.

26 mars : la Commission européenne enregistre l'initiative citoyenne européenne (ICE) appelant à renforcer les droits des travailleurs de plateforme. Ce faisant, elle confirme que l'UE peut légalement engager des actions législatives visant à mieux protéger ces travailleurs. Dans un second temps, la Commission analysera le contenu de l'initiative et la possibilité d'émettre une proposition législative visant à répondre à cette revendication. Commission européenne, « *#NewRightsNow – Renforcer les droits des travailleurs “ubérisés”* »).

29 mars : le Parlement et la présidence du Conseil trouvent un accord provisoire concernant la proposition de directive modifiant le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement fixant ses modalités d'application (COM (2016) 815 final). Cependant, les négociations n'aboutissent pas à un accord formel⁴. Les points d'achoppement majeurs entre les deux institutions demeurent : a) la totalisation des périodes pour les prestations de chômage ; b) la notification préalable au détachement d'un travailleur ; et c) la définition communautaire de « pluriactivité ».

Avril

2 avril : l'UE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) présentent un rapport indiquant qu'environ 113 millions de personnes ont connu une situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2018, une légère baisse par rapport à 2017. Food Security Information Network, *Global report on food crises 2019* (uniquement en anglais).

3 avril : la Commission européenne lance une procédure d'infraction à l'encontre de la Pologne concernant le nouveau régime disciplinaire polonais qui renforce les sanctions qu'encourent les juges. IP 19/1957.

3. Nations Unies, Accord de Paris, 2015.

4. Pour plus de détails, voir Cornelissen R. et De Wispelaere F. (2020) Soixante ans de coordination européenne de la sécurité sociale : réalisations, controverses et défis in Vanhercke B., Ghailani D. et Spasova S. (dir.), Bilan social de l'Union européenne 2009-2019 : une route longue et sinueuse, Bruxelles, ETUI et, OSE, 2020, 153-178.

4 avril : le Parlement européen adopte une résolution visant à augmenter le budget du Fonds social européen plus (FSE+) renforçant notamment les moyens alloués à l'inclusion sociale, à l'égalité des chances, à la création d'une garantie pour l'enfance ainsi qu'aux aides à destination des jeunes sans emploi, ni éducation ou formation. Parlement européen, fiche de procédure, 2018/0206 (COD).

5 avril : satisfaits des réformes menées par la Grèce dans le cadre du MES, notamment en ce qui concerne le marché du travail et les privatisations, les ministres de la zone euro approuvent une nouvelle tranche d'aide d'un milliard d'euros à Athènes. Conseil de l'UE, *Eurogroup statement on Greece of 5 April 2019* (uniquement en anglais).

8 avril : le groupe d'experts de haut niveau sur l'impact de la transformation numérique sur les marchés du travail, créé par la Commission européenne, publie son rapport final. Parmi les recommandations édictées : a) développer l'orientation professionnelle et l'acquisition de compétences; b) prévenir les risques pour la sécurité et la santé au travail; et c) renforcer le dialogue social, en particulier, pour les travailleurs de plateforme. Commission européenne, *Final Report HLG on the Impact of the Digital Transformation on EU Labour Markets* (uniquement en anglais).

9 avril : le Conseil de l'UE adopte la directive relative à l'accessibilité aux produits et aux services. Ce texte vise notamment à faciliter l'accessibilité des produits, des transports et des services aux personnes souffrant d'un handicap. Les États membres sont tenus d'implémenter la directive au plus tard le 28 juin 2025. JO L 151 du 7 juin 2019, 70-115.

11 avril : la CJUE statue qu'une loi nationale peut définir des périodes de référence fixes pour le calcul de la durée moyenne hebdomadaire de travail, tant que celle-ci respecte les objectifs de protection de santé et sécurité des travailleurs définis par la directive 2003/88/CE. Affaire C254/18.

10-20 avril : l'Organisation internationale du travail (OIT) organise la 108^e session de la Conférence internationale du travail, marquant le centenaire de l'organisation. L'institution adopte la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. La résolution souligne, entre autres, que l'institution doit garantir une transition juste dans le monde du travail en promouvant le développement durable, exploiter le potentiel de la digitalisation afin de généraliser le travail décent et promouvoir l'acquisition de compétences tout au long de la vie active. OIT, 108^e session de la Conférence internationale du travail.

23 avril : la CES lance un appel pour lutter contre les décès au travail. D'après la Confédération, dans l'UE, près de 200 000 personnes meurent chaque année à la suite de maladies, de troubles ou d'accidents du travail. Ce chiffre serait largement sous-évalué du fait d'un déficit de signalement de la part des employeurs. CES, Le travail doit permettre de gagner sa vie et non causer la mort.

Mai

8 mai : dans un arrêt clé en matière d'égalité des genres, la CJUE juge que le système espagnol de calcul des allocations de pensions pour les travailleurs à temps partiel est contraire au droit communautaire. Le système réduit de manière trop importante le montant de l'allocation sur la seule base du temps de travail. Or, une large majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes. En ce sens, la CJUE s'oppose à une réglementation nationale qui désavantage particulièrement les femmes. Affaire C-161/18.

8 mai : la CJUE estime que le montant des indemnités de licenciement et de reclassement pour un congé parental à temps partiel doit être défini en fonction de la rémunération du travailleur à temps plein. Une législation nationale désavantagant de manière disproportionnée les travailleurs d'un sexe particulier constitue une discrimination indirecte. Or, les travailleurs en congé parental à temps partiel sont, en grande majorité, des femmes. Affaire C486/18.

8 mai : la CJUE tranche que les régimes de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels autrichiens contreviennent au droit communautaire car ils maintiennent une différence de traitement injustement basée sur l'âge. Affaires C-24/17 et C-396/17.

14 mai : selon la CJUE, les employeurs sont tenus de développer un mécanisme permettant de mesurer le temps de travail journalier de chaque travailleur. Le respect de la durée maximale du temps de travail et des temps de repos journaliers et hebdomadaires constitue des droits sociaux fondamentaux. Affaire C-55/18.

23-26 mai : organisation des élections européennes. Le scrutin n'a pas modifié les équilibres politiques du Parlement européen, la percée de la droite radicale annoncée par les sondages ayant finalement été contenue. Le Parti populaire européen (PPE) a maintenu son statut de premier parti (24,2% des sièges), suivi par les Socialistes & Démocrates (20,5%), les libéraux de Renew Europe (14,3%)⁵, les Verts (9,8%), Identité et démocratie (9,7%), les Conservateurs et réformistes (8,2%) et la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) (5,4%). Avec un taux de participation de 50,5%, ces élections comptent parmi les plus suivies de l'histoire de l'UE.

24 mai : la CES adopte une résolution d'urgence appelant la Commission européenne à transposer en directive l'accord social entre la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) et les Employeurs de l'administration publique (EUPAE) datant de décembre 2015. ETUC, *ETUC Emergency Motion in support of Social Partner Agreement on Information and Consultation Rights for Workers in Central Government* (uniquement en anglais).

5. Ancien « Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe » (ALDE).

24 mai : Theresa May annonce sa démission suite aux deux rejets consécutifs par les parlementaires britanniques de ses propositions de plans de sortie du Royaume-Uni de l'UE. Elle quitte officiellement ses fonctions le 7 juin 2019. Gov.UK, *Prime Minister's statement in Downing Street: 24 May 2019* (uniquement en anglais).

21-24 mai : la CES tient son 14^e Congrès à Vienne. Elle y élit un nouveau président, Laurent Berger (France). Le Congrès amende les statuts et adopte plusieurs documents clés dont le Manifeste de Vienne et le plan d'action 2019-2023 de la CES. Confédération européenne des syndicats – 14^e congrès #ETUC19.

Juin

4 juin : le Réseau européen contre le racisme (ENAR) publie une analyse montrant que les minorités ethniques et les personnes d'origine non européenne représentent à peine 5 % des 751 eurodéputés. *ENAR's Election Analysis - Ethnic minorities in the new European Parliament 2019-2025* (uniquement en anglais).

5 juin : la Commission européenne publie ses recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen. Celles-ci sont émises dans un contexte où le taux de chômage est particulièrement faible au sein de l'UE. Les recommandations visent dès lors, principalement, à réduire les écarts socioéconomiques entre États membres, régions et groupes de populations, notamment, par des stratégies d'investissement ciblées. Commission européenne, *2019 European Semester : Country Specific Recommendations / Commission recommendations*.

13 juin : le Conseil de l'UE adopte l'accord interinstitutionnel concernant la directive relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le congé de paternité est fixé à dix jours ouvrables et est rémunéré au montant de l'indemnité perçue en cas de congé de maladie ou d'hospitalisation. Le congé parental est fixé à quatre mois, dont deux mois non transférables. Il revient aux États membres de fixer le niveau de rémunération tout en se conformant à la jurisprudence de la CJUE. Avancée particulièrement importante, la directive introduit également des règles pour les « aidants » qui s'occupent d'un membre de la famille ou du ménage souffrant d'une maladie grave. Ils pourront bénéficier d'un congé de cinq jours ouvrables, sans rémunération. L'ensemble des pays de l'UE doivent implémenter la directive au plus tard le 2 août 2022⁶. JO L 188 du 12 juillet 2019, 79-93.

13 juin : la CJUE juge que, dans le cas où une unité de production d'une entreprise est vendue ou cédée, et que le cédant, le cessionnaire ou les deux agissent afin de poursuivre l'activité économique, la directive 2001/23/CE relative au maintien des droits des travailleurs est d'application. Affaire C-664/17.

6. Excepté en ce qui concerne le paiement des deux dernières semaines de congé parental pour lequel la date butoir est fixée au 2 août 2024.

14 juin : le Conseil de l'UE approuve l'accord interinstitutionnel sur le règlement relatif à un produit paneuropéen de retraite individuelle (PEPP). Le règlement renforce la surveillance des autorités nationales et européennes et impose aux entreprises offrant ces services de proposer aux épargnants une option de base assortie d'explications. La CES déplore que le règlement n'impose pas aux fournisseurs de PEPP de garantir l'épargne-retraite des travailleurs lorsque les prestataires placent ces produits sur les marchés financiers. JO L 198 du 25 juillet 2019, 1-63 et CES, Communiqué de presse du 5 septembre 2019.

20 juin : les États membres définissent l'agenda stratégique européen pour le cycle institutionnel 2019-2024. Le document définit quatre axes prioritaires : « protéger les citoyens et les libertés, mettre en place une base économique solide et dynamique, une Europe neutre pour le climat, équitable et sociale ainsi que la promotion des intérêts et valeurs de l'Europe sur la scène mondiale ». Conseil européen, Un nouveau programme stratégique 2019-2024.

20 juin : le Parlement et le Conseil de l'UE signent le règlement établissant une Autorité européenne du travail (*European Labour Authority*, ELA). Basé à Bratislava, cet organe vise à assurer une « mobilité équitable de la main-d'œuvre » au sein de l'UE et à veiller à la bonne implémentation du règlement CE 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. JO L 186 du 11 juillet 2019, 21-56.

20 juin : le Conseil de l'UE et le Parlement adoptent la directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles. Le texte impose à l'employeur de fournir des informations écrites concernant les relations de travail à son employé au plus tard le 7e jour suivant le début du contrat. Selon cette directive, la définition de « travailleur » revient aux autorités nationales, mais est subordonnée à la jurisprudence de la CJUE. Contrairement aux attentes de la CES et Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), un grand nombre de travailleurs, tels que les fonctionnaires, les travailleurs des services publics d'urgence, les policiers, les juges et les employés de services chargés de l'application de la loi sont exclus du champ d'application de la directive. JO L 186 du 11 juillet 2019, 105-121 et FSESP, Communiqué de presse du 8 février 2019.

20 juin : la CJUE estime que les enseignants contractuels doivent percevoir le même complément de rémunération que les enseignants statutaires s'ils disposent de la même ancienneté et que l'accomplissement d'une certaine période de service constitue la seule condition d'octroi pour ce complément, conformément à l'accord-cadre européen sur le travail à durée déterminée. Affaire C-72/18.

25 juin : le Conseil de l'UE adopte un accord de libre-échange (ALE) et un accord de protection des investissements entre l'UE et le Vietnam. L'ALE comprend, entre autres, des engagements concernant l'implémentation, par le Vietnam, des normes fondamentales de l'OIT. Conseil européen, UE-Vietnam : le Conseil adopte des décisions en vue de la signature d'accords de commerce et d'investissement.

Juillet

1^{er} juillet : la Finlande assure la Présidence semestrielle du Conseil de l'UE. Son programme appelle à renforcer la dimension sociale de l'UE (« en développant le concept d'économie du bien-être ») ainsi qu'à positionner l'Europe comme le « leader mondial en matière de climat ». Présidence finlandaise du Conseil de l'UE, Europe durable – Avenir durable, 1^{er} juillet 2019.

3 juillet : l'Italien David Sassoli, membre du parti européen Socialistes & Démocrates, est élu à la présidence du Parlement européen jusqu'en 2022. Par la suite, Manfred Weber, initialement proposé à la présidence de la Commission européenne, lui succédera. Le Parti populaire européen (PPE) et les Renew Europe n'avaient pas présenté de candidats à la présidence du Parlement, indiquant – implicitement – qu'ils acceptaient les propositions de nomination du Conseil européen pour la présidence de la Commission européenne et le poste de Haut représentant de l'UE aux affaires étrangères⁷. Parlement européen, élection du Président du Parlement.

3 juillet : suite à une révision de la politique budgétaire entreprise par le gouvernement italien, la Commission européenne décide, finalement, de ne pas ouvrir de procédure de déficit excessif à l'encontre de l'Italie. Outre une réduction des dépenses publiques, cela tient, en grande partie, au fait que deux mesures phares du gouvernement italien – la retraite anticipée et le revenu universel – ont coûté moins cher que prévu. IP 19/3569.

4 juillet : la Commission européenne publie son rapport annuel relatif au marché du travail et au développement social dans l'UE. L'édition 2019 a été dédiée au concept de « durabilité ». Commission européenne, *Employment and Social Developments in Europe 2019* (uniquement en anglais).

16 juillet : le Parlement européen élit Ursula von der Leyen (Allemagne), du parti démocrate-chrétien allemand (CDU), à la présidence de la nouvelle Commission européenne. Dans son programme « Une Union plus ambitieuse »⁸, elle affirme vouloir accélérer la transition environnementale et digitale et renforcer la dimension sociale de l'UE. Parlement européen, Procès-verbal, 16 juillet 2019 – Strasbourg).

22 juillet : l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) publie un rapport documentant le nombre important d'accidents liés au travail au sein de l'UE. EU-OSHA, La valeur de la sécurité et de la santé au travail et les coûts sociétaux des lésions et des maladies liées au travail.

23 juillet : Boris Johnson devient le Premier ministre britannique après avoir remporté l'élection pour la présidence du parti conservateur avec un slogan sans équivoque : « *Get Brexit done*⁹ ».

7. Voir *Libération*, Le Parlement ouvre la voie à la confirmation d'Ursula von der Leyen, 5 juillet 2019.

8. Voir Von der Leyen U. (2019) *A Union that strives for more. My agenda for Europe*, 16 juillet 2019.

9. Faire aboutir le Brexit.

31 juillet : la Commission européenne publie un rapport sur l'inégalité de genre. Près de la moitié des ménages monoparentaux de l'UE sont en risque de pauvreté, touchant, au premier chef, les femmes. De plus, elles subissent de multiples discriminations en matière d'accès au monde du travail et de rémunérations. Commission européenne, *Mechanisms supporting single parents across the European Union* (uniquement en anglais).

Septembre

5 septembre : la Commission européenne publie une communication notant que des progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms. Cependant, plusieurs défis majeurs persistent, notamment, en matière de logement et d'accès aux soins de santé. COM (2019) 406 final.

13 septembre : la Commission européenne propose de prolonger les réseaux européens des services publics de l'emploi (SPE) jusqu'à la fin de l'année 2027. Les SPE nationaux sont les principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques d'activation dans les États membres et jouent un rôle clé dans l'implémentation des initiatives européennes en matière d'emploi. COM (2019) 620 final.

20 septembre : le Réseau des présidents des Cours suprêmes de l'UE, l'Association européenne des juges et le Réseau européen des Conseils de la Justice adressent un courrier à Ursula von der Leyen. Ils y font part de leurs inquiétudes concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire au sein de l'UE et dénoncent son utilisation en tant qu'instrument de politique gouvernementale. ENCJ, *Judicial Networks express concern over the Rule of Law in letter to President-elect von der Leyen* (uniquement en anglais).

Octobre

7 octobre : les présidents du Parlement et du Conseil signent la directive sur la protection des personnes dénonçant les infractions au droit de l'Union. La directive définit des règles et procédures afin de protéger les « lanceurs d'alerte ». Toute entreprise de minimum 50 salariés est soumise à l'obligation d'établir des canaux de signalement interne. Une directive que la CES accueille favorablement, soulignant que les syndicats s'assureront de sa mise en œuvre effective. JO L 305 du 26 novembre 2019, 17-56.

7 octobre : le Conseil adopte des conclusions à l'occasion du 10e anniversaire de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Il souligne les importants progrès qui restent à accomplir en matière de non-discrimination et appellent les États membres à renforcer leur collaboration avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. Conclusions du Conseil sur la Charte des droits fondamentaux après dix ans : état d'avancement et suite des travaux.

16 octobre : la CES et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois communiquent à l'Autorité européenne du travail neuf situations d'exploitation concernant des centaines de travailleurs dans l'UE. CES, *Unions refer first exploitation cases to new European Labour Authority*, 15 octobre 2019 (uniquement en anglais).

17 octobre : l'UE et le Royaume-Uni parviennent à un accord sur certaines modalités relatives au Brexit. Cet accord évite notamment d'ériger une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. JO C 384I du 12 novembre 2019, 1-177.

18 octobre : le Conseil européen nomme Christine Lagarde à la tête de la Banque centrale européenne (BCE). Elle succède à Mario Draghi qui a marqué l'histoire de l'institution, notamment en diminuant les taux d'intérêt et en lançant un programme de rachat de dettes publiques afin de relancer la croissance. JO L 267 du 21 octobre 2019, 1-2.

24 octobre : le Conseil des gouverneurs de la BCE annonce que les taux d'intérêt pour les principales opérations de refinancement, les dépôts et les prêts ne seront pas relevés. La BCE décide de poursuivre son programme d'achat d'actifs à hauteur de 20 milliards d'euros par mois. BCE, Décisions de politique monétaire.

24 octobre 2019 : le Parlement européen adopte une résolution sollicitant le recours au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) suite à la faillite du tour opérateur Thomas Cook. Parlement européen, fiche de procédure 2019/2854 (RSP).

24 octobre : le Tribunal de l'UE rejette le recours de la Fédération syndicale des services publics (FSESP) contre la Commission européenne, marquant ainsi un tournant dans l'histoire du dialogue social européen. D'après le Tribunal, le droit d'initiative de la Commission européenne l'autorise à décider si un accord des partenaires sociaux doit être transposé en directive ; voir 24 mai. Affaire T310/18.

24 octobre : le Conseil ESPCO modifie les dispositions du FEM afin de le rendre opérationnel pour venir en aide aux travailleurs qui perdraient leur emploi dans le cadre d'un Brexit sans accord. Conseil de l'UE, Résultats de la session du Conseil du 24 octobre 2019.

28 octobre : les conseils d'administration du Mécanisme européen de stabilité (MES) et du Fonds européen de stabilité financière (FESF) décident de dispenser la Grèce de l'obligation de rembourser anticipativement des prêts contractés par le biais de ces deux dispositifs. Ce remboursement était initialement lié à un autre remboursement anticipé, par la Grèce, au Fonds monétaire international (FMI). MES, *ESM and EFSF approve waiver of Greece's mandatory payment obligation* (uniquement en anglais).

29 octobre : suite à une demande du Royaume-Uni, le Conseil adopte une prorogation pour le Brexit jusqu'au 31 janvier 2020. Entre-temps, le Royaume-Uni reste un État membre à part entière et doit se conformer à toutes les obligations prévues par les traités et le droit communautaire. JO L 278I du 30 octobre 2019, 1-3.

Novembre

5 novembre : la CJUE juge illégale la loi polonaise établissant une différenciation dans l'âge de départ à la retraite des membres de la magistrature en fonction de leur genre. La mesure abaissant l'âge de la retraite de certains juges et donnant la prérogative des dérogations au ministre de la Justice est également contraire au droit européen. Affaire C-192/18.

8 novembre : le Conseil de l'UE adopte sa recommandation relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection sociale. L'objectif est de « soutenir l'ensemble des travailleurs non-salariés et des travailleurs salariés atypiques qui, en raison de leur type de contrat ou de leur statut sur le marché du travail, ne sont pas suffisamment protégés par les régimes de protection sociale en cas de chômage, de maladie, de maternité ou de paternité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, d'invalidité et de vieillesse ». JO C 387 du 15 novembre 2019.

13 novembre : suite aux pressions exercées par la CES, Nicolas Schmit, initialement commissaire désigné « à l'Emploi », devient commissaire « à l'Emploi et aux droits sociaux ». Commission européenne, adaptation du nom des portefeuilles des commissaires désignés, 13 novembre 2019.

14 novembre : la Banque européenne d'investissement (BEI) annonce qu'elle cessera de financer des projets liés aux énergies fossiles dès la fin de l'année 2021. BEI, La banque de l'UE annonce l'adoption de ses ambitieuses nouvelles stratégies climatique et politique de prêt dans le secteur de l'énergie.

28 novembre : le Parlement européen vote en faveur de deux résolutions visant à lutter contre le réchauffement climatique. L'une déclare l'urgence climatique et environnementale mondiale. L'autre appelle l'UE à soumettre, dès que possible, sa stratégie pour atteindre la neutralité à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique. Les députés se positionnent également en faveur d'un objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans le Pacte vert pour l'Europe, voir 11 décembre. Parlement européen, 2019/2930(RSP) et 2019/2712(RSP).

29 novembre : fait extrêmement rare, le Conseil de l'UE refuse la demande introduite par la Région wallonne de débloquer le FEM suite au licenciement de 400 employés de l'enseigne de supermarché Carrefour. Le comité budgétaire des représentants permanents avait demandé à la Commission européenne d'apporter plus de preuves que cette restructuration était bien une conséquence de la mondialisation. Malgré un avis positif du Parlement européen, les arguments de la Commission n'ont pas convaincu le comité budgétaire qui a, dès lors, émis une recommandation négative au Conseil. Comité des représentants permanents, Comité du Budget, 12777/19, COM (2019) 442 final.

Décembre

1^{er} décembre : la nouvelle Commission européenne, présidée par Ursula von der Leyen entre en fonction. Elle affiche un programme ambitieux en matière environnementale et sociale avec notamment le pacte vert pour l'Europe, une proposition pour un salaire minimum européen, une « garantie européenne pour l'enfance » (*child guarantee*), ainsi qu'un régime européen de réassurance des prestations de chômage. Commission européenne, Les commissaires. Collège 2019-20214, Mission letters.

2-14 décembre : les Nations Unies organisent la 25^e Conférence des Parties (COP) sur le climat. L'ensemble des décisions sensibles est reporté à une date ultérieure. La Conférence de l'ONU sur le changement climatique — décembre 2019.

4 décembre : les ministres des Finances de la zone euro approuvent le versement d'une aide financière de 767 millions d'euros à la Grèce. Ces fonds proviennent de profits réalisés par les banques centrales des États membres suite aux rachats de titres de dette publique grecque. Conseil de l'UE, *Eurogroup statement on Greece of 4 December 2019*, 4 décembre 2019 (uniquement en anglais).

11 décembre : la Commission européenne présente sa communication « Le pacte vert pour l'Europe » (*European Green Deal*)¹⁰. Il s'agit d'une stratégie de croissance à long terme établissant l'objectif d'une Europe « climatiquement neutre » à l'horizon 2050. La communication définit une politique transversale couvrant de nombreux domaines, à la fois le secteur industriel, énergétique, agroalimentaire, du logement et la transition digitale. COM (2019) 640 final.

12 décembre : le Parlement européen et le Conseil de l'UE parviennent à un accord provisoire concernant le paquet législatif « Mobilité I ». Cet accord prévoit : a) de ne pas imposer de règles de détachement aux chauffeurs voyageant entre l'État membre où leur entreprise est basée et un autre État membre ; b) de permettre au chauffeur de rentrer au moins une fois tous les deux mois dans le pays de son entreprise et de disposer d'une période de repos de deux semaines ; c) de rémunérer le temps de repos ; d) d'équiper tous les camions de nouveaux tachygraphes d'ici 2025. Parlement européen, fiches de procédures 2017/121(COD), 2017/122(COD) et 2017/123(COD).

12 décembre : le parti du Premier ministre britannique, Boris Johnson, remporte les élections législatives au Royaume-Uni. Il s'engage à rendre le Brexit effectif au plus tard le 31 janvier 2020.

12 décembre : la CJUE juge que le droit communautaire s'oppose à l'établissement d'un complément de pension de retraite différencié pour les pères et les mères. Affaire C-450/18.

10. Pour plus de détails, voir Sabato S. et Fronteddu B. (2020) *A socially just transition through the European Green Deal?*, ETUI Working Paper 2020.08, Bruxelles, ETUI (uniquement en anglais).

12 décembre : le Conseil européen, à l'exception de la Pologne, adopte l'objectif d'une Europe « climatiquement neutre » à l'horizon 2050. Le Conseil européen souligne l'importance d'établir sur le long terme des instruments, des mesures incitatives et des soutiens à l'investissement pour permettre aux États de réussir une transition « juste ainsi que socialement équilibrée et équitable ». Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019.

17 décembre : le Parlement et le Conseil parviennent à un accord concernant le règlement UE 2020/852 établissant une taxonomie des activités économiques « durables ». Il reviendra à la Commission européenne de préciser les modalités de cette taxonomie en collaboration avec les États membres et une plateforme d'experts. Conseil de l'UE, *Approval of the final compromise text*, 14970/19, 17 décembre 2019 (uniquement en anglais).

19 décembre : le Parlement européen et le Conseil de l'UE parviennent à un accord informel concernant la refonte de la directive « eau potable » qui vise, notamment, à améliorer l'accès à l'eau potable pour tous. Parlement européen, fiche de procédure 2017/0332 (COD).

Sources

Les principales sources d'information de la chronologie sont les suivantes :

Banque centrale européenne

<https://www.ecb.europa.eu/paym/intro/news/html/index.en.html>

Commission européenne

https://ec.europa.eu/commission/news_fr

Conseil de l'UE

<https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/president/news/>

Parlement européen

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr>

Les références aux textes juridiques proviennent du site :

https://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7052/fr/

Le suivi de l'ensemble des dossiers est basé sur les informations du Bulletin Quotidien Europe :

<https://agenceurope.eu/fr/bulletin/sommaire>